

**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
DU 18 JUIN 2020**

Etaient présents :

Direction de l'EUR :

Christian RINAUDO (Directeur), Julien ANDRIEU (Directeur-adjoint et Responsable du portail SHS)
Myrina MEUNIER (Cheffe de projet - membre invité permanent)

Membres nommés de droit :

Pour les laboratoires : Isabelle THERY (CEPAM), Giovanni FUSCO (ESPACE), Jacques ARASZKIEWIEZ (//TransitionS), Swanie POTOT (URMIS)

Pour l'ED SHAL : Fabien MATHY

Pour les départements : Toufik FTAITA (Ethnologie-Anthropologie), Sandra PEREZ (Géographie),
Xavier HUETZ-DE-LEMPS (Histoire), Isabelle FERONI (Sociologie), Galina IAKIMOVA (Psychologie)

Autres membres nommés :

Pierre-Jean BARRE (IMREDD), Jean-Christophe MARTIN (IDPD), Emilie GERBIER (L3 Psychologie)

Membres invités :

Anne MILLET-DEVALLE (LADIE), Nassima KIRECHE (Directrice administrative du site Carlone)

Excusés : Jean-Paul PELLEGRINETTI (CMMC), Isabelle MILHABET (LAPCOS), Tobias SCHEER (MSHS), Catherine BLAYA (INSPE), Lucie BARGEL (ERMES), Virginie RAYBAUD (ECOSEAS), Marie-Joseph BERTINI (LIRCES), Jean-François TRUBERT (EUR CREATES), Anne VUILLEMIN (EUR HEALTHY),

Séance tenue en hybride : présentiel et visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Arbitrage de l'appel à projet (AAP) Contrats doctoraux
2. Validation des AAP : Politique scientifique, Bourse de recherche pour doctorants, Ecole thématique
3. Budget IDEX
4. LPPR : Loi de programmation pluriannuelle de la recherche
5. Campagne de recrutement des Enseignants et Enseignants/Chercheurs
6. Préparation de la rentrée universitaire 2020-2021

1. Arbitrage de l'appel à projet : Contrats doctoraux

L'EUR ODYSSEE a ouvert un appel à proposition de sujet de recherche pour l'attribution de deux contrats doctoraux de 36 mois qui débiteront au 1^{er} octobre 2020. Six dossiers ont été déposés.

Méthode d'évaluation proposée

Une réunion préparatoire s'est tenue le lundi 15 juin avec les directeurs de laboratoires afin d'établir les critères d'arbitrage des contrats doctoraux. À la suite de cette réunion la liste des critères retenus a été adressée aux membres du CoPil ainsi qu'une grille d'évaluation permettant de calculer une note pour chaque dossier.

Cette note était à retranscrire dans un tableau partagé (sur OneDrive).

Les dix critères retenus :

- ✓ **Clarté du sujet** (2 points) : Sujet bien présenté ; accessible à un lecteur en dehors de la discipline.
- ✓ **Positionnement sur l'existant et l'état de l'art** (2 points) : Sujet appuyé sur une bibliographie de référence dans le champ disciplinaire et thématique.
- ✓ **Intérêt du sujet dans le domaine de recherche** (2 points) : Prise de risque (Renouvellement des approches, ouverture de nouvelles pistes de connaissance).
- ✓ **Faisabilité** (2 points) : Le sujet permet de recevoir des projets de thèse réalisables (conditions matérielles, données, terrain).
- ✓ **Ouverture du sujet** (2 points) : Possibilité d'y répondre à partir de différentes approches ou thématiques, ou disciplines, ou questions de recherche, ou terrains d'enquête.
- ✓ **Pertinence de l'encadrement** (2 points) : Thématiques de recherche en adéquation, reconnaissance des encadrants dans le champ, publications, ...
- ✓ **Adéquation du sujet au laboratoire** (2 points) : Thématiques ou méthodes déjà travaillées dans ce laboratoire.
- ✓ **Adéquation aux axes de l'EUR ODYSSEE** (2 points) : 1- Origines et trajectoires ; 2- Environnements et ressources ; 3- Espaces et territoires ; 4 Migrations, frontières et discriminations.
- ✓ **Verrous scientifiques de l'EUR** (2 points) : Passé-présent-Futur ; Société-environnement ; échelles du social ou de l'environnement.
- ✓ **Effet structurant pour l'EUR** (2 points) : Ouvre un dialogue entre deux laboratoires ; entre deux disciplines ; entre la recherche et le territoire ; construit ou consolide les réseaux internationaux de l'EUR, ...

Il a été également convenu pour l'évaluation et le classement des réponses, que :

- Les membres nommés, avec droit de vote, participent à la discussion et à l'évaluation.
- Les membres invités, sans droit de vote, participent seulement à la discussion mais pas à l'évaluation.
- Les membres nommés et invités ne pourront pas s'exprimer sur les AAP portés par leur laboratoire ou par eux-mêmes lors du CoPil.
- Une courte discussion sera ouverte à tous les membres (2 minutes par membre du COPIL pour dire quelques mots sur les meilleurs dossiers).
- Les membres nommés communiquent leurs notes. Cependant, à la suite des échanges certains membres pourront décider de retoucher une note avant de la communiquer.
- Les notes seront compilées et affichées via le tableau partagé sur OneDrive
- Pour chaque réponse, on procèdera au calcul de la note moyenne sans les notes minimale et maximale.
- Il en résultera un classement qui peut être voté ou rediscuté
 - Si un même laboratoire obtient la 1^{ère} et la 2^{ème} place.
 - Si le 2^{ème} et 3^{ème} sont à égalité.
 - Si le 2^{ème} et le 3^{ème} sont presque à égalité.
- Un vote portera sur le classement final.

La discussion est ouverte. De celle-ci, il en ressort que la difficulté a été de noter un sujet de thèse disciplinaire par des non spécialistes de la discipline. Le choix a été de ne pas désigner de rapporteurs car la communauté ODYSSEE est une petite communauté et cela aurait pu manquer d'objectivité. Par ailleurs, le fait d'attribuer 2 points pour chaque item permet de nuancer la note finale.

Chaque membre a apporté un éclairage sur l'attribution de ses notes, en privilégiant :

- Soit la démarche scientifique et la qualité intrinsèque du dossier.
- Soit quelques critères très précis de la liste.
- Soit le positionnement par rapport à la méthodologie et à la littérature internationale.
- Pour l'originalité et la prise de risque du sujet présenté.
- En fonction des thèses déjà en cours sur l'un des sujets présentés.

Il est précisé que l'utilisation des quartiles n'est pas forcément valable selon la discipline, de même qu'un classement par rang ou par calcul d'une moyenne conduit au même résultat.

L'idée d'utiliser un tableau partagé s'est avéré efficient ; seul bémol, le fait de voir la notation des autres membres a pu être gênante.

Plus généralement, la question de l'interdisciplinaire comme avantage dans la note a été soulevée mais il est rappelé que le rôle des Académies est justement de faire de l'interdisciplinaire et disposent pour cela d'un budget conséquent. L'EUR ne doit donc pas se focaliser sur ce point concernant les futurs contrats doctoraux.

La Direction de l'EUR convient que les délais ont été très contraints pour l'examen des dossiers. Si un AAP Contrats doctoraux est ouvert l'année prochaine, elle transmettra les critères avant son lancement.

A l'issue des débats, le classement suivant est proposé :

PORTEUR	Sujet – mot clé	Note
BALLARIN Marie-Pierre - URMIS	Esclavage	15,7
CHAPUIS Margot - ESPACE	Cours d'eau	16,2
MARTIN Nicolas - ESPACE	Changement climatique	15,4
MEYER Vincent - //TRANSITIONS	Santé	12,5
RINAUDO Christian - URMIS MILLET DEVALLE Anne - LADIE	Migration-environnement	17,5
THERY-PARISOT Isabelle - CEPAM	Pyroarchéologie	17,2

Les deux premiers projets retenus sont :

- **Migrations et environnement : approches sociologiques et juridiques** – Christian RINAUDO (URMIS) et Anne MILLET-DEVALLE (LADIE)
- **La pyrotechnologie comme marqueur des adaptations humaines au milieu : approche multi-paramètres des témoins archéologiques de la combustion** – Isabelle THERY-PARISOT (CEPAM)

Ce classement mis au vote est adopté avec 14 voix pour et 1 abstention

2. Validation des AAP : Politique scientifique, Bourse de recherche pour doctorants, Ecole thématique

Plusieurs appels à projet ont été ouverts, mais la situation sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis d'envisager une reprise totale des activités.

- L'AAP Ecole thématique n'enregistre aucune demande de projet. La somme de 20.000 € dédiée à ces projets sera fléchée vers d'autres actions.
- Pour les autres appels, détaillées ci-dessous, compte tenu des sommes à engager en deçà du budget initialement prévu, la Direction de l'EUR, après examen de la cohérence de la demande, a décidé d'y répondre favorablement. L'arbitrage aurait été différent s'il y avait eu une demande excédant le budget disponible.

- **AAP bourses de recherche - soutien doctorant**

Budget ouvert : 10.000 euros

Total des demandes : 3.000 euros détaillées ci-dessous.

Porteur	Date	Nature de l'opération	Montant
//TransitionS Directeur thèse : V. Meyer Codirecteur : J. Araskiewiez Doctorant : V. Namroma	mi-juillet fin septembre 2020	Mission terrain Réalisation d'entretiens semi-directifs auprès des acteurs du conflit centrafricain	1.000
LAPCOS Directeur thèse : D. Steiner Doctorant : R. Raymondie	non spécifié	Outil enquête Défraiement de participants à une enquête sur la plateforme de recrutement Prolific Academic	1.000
URMIS Directrice thèse : E. Cunin Codirectrice : M. Lesclingand Doctorante : S. Boisson	septembre décembre 2020	Mission terrain Terrain de thèse au Caire en Égypte	1.000

▪ **AAP Politique scientifique**

Budget ouvert : 12.000 euros

Total des demandes : 7.470 euros détaillées ci-dessous.

Porteur	Nature de l'opération	Budget global de l'opération	Montant financé par l'EUR
CEPAM - Axe 1 Directrice : I. Théry-Parisot Porteuse : E. Nicoud <i>12-15 octobre 2020</i>	41e Rencontres Internationales d'ARCHEOLOGIE et d'HISTOIRE de Nice Côte d'Azur : « biodiversités, environnements et sociétés depuis la Préhistoire : nouveaux marqueurs et approches intégrées »	23.400	2.500
URMIS - Axe 4 Directrice : S. Potot Porteur : C. Rinaudo <i>Mi-novembre 2020</i>	D'un confinement à l'autre. Manifestation grand public sur le thème des confinements des artistes en exil	1.500	600
URMIS - Axe 4 Directrice : Swanie Potot Porteur : A. Bergamaschi <i>Début novembre 2020</i>	La Diversité culturelle en milieu scolaire. Regards croisés France – Italie Journée d'études du groupe de recherche « Education Jeunesse Altérité » UMR URMIS en partenariat avec l'INSPE de Nice	4.420	1.870
CEPAM - Axe 2 Directrice : I. Théry-Parisot Porteuse : T. Theodoropoulou <i>Octobre - décembre 2020</i>	La mer au fil du temps, les hommes au fil de l'eau : approches pluridisciplinaires et applications en contexte régional	1.500	1.500
//TransitionS - Transversal Directeur : J. Araszkievitz Porteur : J. Araszkievitz <i>4 décembre 2020</i>	Journée scientifique. L'objet de la manifestation est d'appréhender l'actualité de la théorie luhmanienne des systèmes sociaux à la lumière de ces transitions impossibles et crises environnementales successives.	1.200	1.000

Les AAP Bourse de recherche - soutien doctorant et Politique scientifique sont adoptées à l'unanimité

Au vu des reliquats restant sur ces 2 appels à projets, il est décidé de les rouvrir pour de nouvelles demandes ; sachant que les projets devront avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2020 et s'inscrire dans l'un des axes de recherche de l'EUR ODYSSEE.

3. Budget IDEX

La crise sanitaire a également impacté les décisions à prendre en matière de budget.

L'EUR propose de réaffecter les sommes non utilisées dans le cadre des AAP décrits ci-dessus, comme suit :

- Projet d'achat de matériel pédagogique : ordinateurs portables avec logiciels pour les enseignements de méthodologie en Master (25.000 €).
- Intégration d'un stagiaire pour une durée de 3 à 6 mois (3.600 € maximum) afin d'aider à la création d'une base de données utiles pour mettre en place de nouveaux partenariats, avoir une approche du tissu économique, créer une plateforme séminaire. Ces éléments collectés aideront aussi à la mise en place de diplômes universitaires.
- Dépenses inhérentes à l'installation des bureaux ODYSSEE : bureaux et équipements informatiques (3.000 €).

Les bourses relatives aux mobilités sont pour le moment maintenues sachant qu'il sera peut-être difficile de les organiser pour septembre ; toujours en raison de la crise sanitaire et des procédures à mettre en place pour leur attribution.

Le recrutement d'une ingénieure pédagogique à compter du 1^{er} septembre en contrat à durée déterminée d'un an est confirmé. Seul le budget relatif à la masse salariale peut aller au-delà de la date du 31 décembre.

Toutes autres propositions seront les bienvenues et étudiées avec attention par la Direction de l'EUR pour une réalisation avant le 31 décembre 2020.

L'idée d'avoir une personne dédiée à la communication au sein même de l'EUR est évoquée. Il est rappelé qu'avant tout l'argent liée à l>IDEX est destiné au mode projet et non pour des rémunérations, a fortiori de rémunération en composante. Par ailleurs l'EUR ne dispose pas aujourd'hui de ressources propres suffisantes pour créer ce poste.

Cependant il convient de réfléchir à comment communiquer de façon pérenne (sur quels réseaux ? vers quels publics ?) Il est nécessaire de donner de la visibilité à l'EUR, créer un sentiment d'appartenance, informer les étudiants sur les formations, mettre en avant les projets, ...

Pour le moment, l'idée est de s'appuyer sur le service communication du campus et éventuellement faire une demande commune avec les EUR CREATES et HEALTHY pour la création d'un poste supplémentaire au sein de ce service.

Il peut être envisagé une réunion sur ce sujet avec toutes les personnes intéressées par la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour l'EUR.

4. LPPR : Loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Le CoPil salue l'initiative de l'établissement de demander aux EUR de se positionner.

Il rappelle la mobilisation de plusieurs unités de recherche rattachées à l'EUR contre la LPPR depuis plusieurs mois.

Un tour de table est organisé invitant tous les membres présents à s'exprimer. Les points suivants ont été soulevés, qui vont tous dans le sens d'un avis très critique vis-à-vis du projet de loi de programmation :

- L'accélération du calendrier d'examen du texte, dans un contexte en outre contraint par la préparation d'une rentrée universitaire complexe, n'est pas propice à une analyse sereine. En prenant connaissance des documents disponibles, le constat est toutefois celui d'un écart considérable entre l'examen des motifs, que tout le monde partage, et la manière de traduire ces motifs dans le projet de loi par une réponse portant une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur, de la qualité des recrutements et des libertés universitaires en matière de recherche et, plus généralement un démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La lecture du projet de loi ne fait que confirmer et aggraver ce qui avait pourtant suscité une forte hostilité et mobilisation de la communauté universitaire jusqu'à la mi-mars, qui refusait tant la création de nouveaux contrats de travail dérogatoires aux statuts que la suppression de la phase nationale dans le processus de recrutement, garante de l'intégrité des fonctions d'enseignant-chercheur, ainsi que la diminution des financements pérennes de la recherche.
- L'ensemble des nouveaux contrats définis par le projet LPPR, présentés comme une modalité d'amélioration de l'attractivité des « métiers scientifiques », permet au contraire une forte précarisation des doctorants (contrats de salariés dans des entreprises privées pour le compte desquelles ils préparent leur thèse, pour une durée de 5 ans, sans que les garanties du droit du travail leur soient applicables, article 4) ; des jeunes docteurs (avec des contrats de post doctorat jusqu'à 6 ans ou des contrats de droit privé jusqu'à 4 ans) ; des BIATSS (recrutés dans le cadre de contrats de projet ou d'opérations de recherche, article 5).
- Le contrat le plus préoccupant, souvent qualifié de « tenure track » (article 3), pourra concerner jusqu'à 25 % des recrutements. Dans ce cadre, la qualité du recrutement n'est plus garantie au niveau national (ni dans le cadre du contrat, ni au moment de l'éventuelle titularisation du docteur dans le corps des professeurs ou des directeurs de recherche). La précarité est organisée pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans et, bien entendu, l'indépendance des universitaires est mise en cause pendant cette période qui s'apparente à un long stage.
- Ces contrats préfigurent une orientation politique calquée sur le modèle anglo-saxon de destruction du statut d'enseignant-chercheur et de précarisation du service public, alors même que ce système est apparu lors de la crise COVID comme une force dans la compétition mondiale et non comme une faiblesse.

- Le projet organise (titre IV « Diffuser la recherche dans l'économie et la société ») une projection des universitaires vers le secteur privé, permettant certes de leur offrir un complément de salaire, mais s'opérant au détriment du temps de travail dans le service public, et utilisant à des fins privées les résultats de la recherche publique :
 - autorisation de participation à titre personnel d'un EC à une entreprise dont l'objet est la valorisation de travaux de recherche et d'enseignement - article 12 -,
 - large ouverture des possibilités de cumul d'activité à temps partiel dans les entreprises – article 13 -,
 - mise à disposition, à temps complet ou incomplet, d'enseignants-chercheurs auprès d'entreprises qui peuvent leur verser un complément de rémunération - article 13 -.

Le projet organise une porosité entre l'université et l'entreprise susceptible de constituer une atteinte aux libertés universitaires, ce qui là encore va dans le sens d'un affaiblissement du statut d'enseignant-chercheur. On peut citer l'exemple de l'obligation de présence dans le collège du HCERES d'une personne « ayant participé à la création d'une entreprise » (alors même que rôle du HCERES est étendu par le texte à l'évaluation à la totalité des missions des établissements).

- Un des principaux arguments du projet de loi est l'augmentation du budget global de la recherche, mais cette augmentation ne permet pas de rattraper le retard de financement accumulé et ne prévoit pas une réorientation du crédit impôt-recherche. L'augmentation des financements est envisagée principalement au profit de l'ANR et d'une logique d'appel à projet, au détriment des budgets récurrents et des dotations garantissant une recherche stable, exigeante et indépendante, dont la revalorisation n'est pas envisagée. Ce type de financement fragilisera sur le long terme les UMR et EA, en particulier dans le champ des SHS. On peut également s'interroger sur l'évolution et/ou le maintien du budget global dans le cadre d'une loi de programmation par nature non contraignante.

Cette logique de renforcement de la recherche par contrat a également pour effet une déstructuration du maillage territorial de la recherche et une organisation de la recherche universitaire fondée sur la compétition, incompatible avec la coopération universitaire et les solidarités locales, nationales et internationales.

- On peut enfin également relever que le texte autorise des établissements d'enseignement supérieur privé à délivrer des grades universitaires, remettant en cause le monopole de la collation des grades par l'université, publique et exclusivement publique dans le cadre républicain ou encore que la limite d'âge des E-C peut être reculée de 5 ans, pour permettre l'achèvement d'un projet de recherche : désormais 70 ans pour les chercheurs et 73 ans pour les PU (article 8), voir plus dans les cas où la limite d'âge est reculée du fait de la situation familiale.

Cette synthèse sera présentée par la Direction de l'EUR lors du prochain CoPil d'établissement prévu le 24 juin prochain.

5. Campagne de recrutement des Enseignants et Enseignants/Chercheurs

La campagne de recrutement des Enseignants et Enseignants/Chercheurs est annoncée. Les composantes devront faire le retour de leurs besoins priorités en recrutement en coordination avec les départements disciplinaires (pour la définition des profils pédagogiques) et les laboratoires (pour la définition des profils recherche) au plus tard le **vendredi 4 septembre 2020** (avec dépôt des fiches sur le serveur).

Une réunion préparatoire sera organisée en amont et un CoPil validant la priorisation des demandes se tiendra tout début septembre avant cette date.

Dans la mesure où les « nouveaux départements » ne sont pas encore définis, il y aura lieu peut-être de limiter les demandes aux postes indispensables correspondant à des supports vacants bien définis et à remettre à l'an prochain les demandes s'inscrivant dans une politique pluriannuelle.

6. Préparation de la rentrée universitaire 2020-2021

- L'EUR a laissé le choix aux responsables de formations pour s'organiser dans la préparation de la rentrée universitaire 2020-2021. Ce travail s'est fait en collaboration avec les services du Campus.
- Actuellement, la réflexion se porte vers un retour des étudiants en présentiel tout en gardant une distanciation sociale d'un mètre, ce qui induit l'utilisation des salles et amphis en demi-effectif. Le budget qui permettrait d'équiper 1/3 des salles et amphis pour assurer les cours en hybride (simultanément en présentiel et distanciel) est d'environ 100.000 € pour le campus Carlone. Il correspond au budget global alloué pour tout l'établissement. La solution que chaque étudiant porte un masque est également envisagée.
- La problématique se pose également pour les enseignants.
- La validation des dernières maquettes par le Cac va permettre de finaliser les emplois du temps. En ce qui concerne les cours dédoublés, les règles seront appliquées et les dédoublements qui suivent les règles seront assurés par l'établissement sans que les départements n'aient à s'occuper de l'impact budgétaire mais seulement de l'application des règles.
- Julien ANDRIEU annonce son départ en détachement dans le cadre d'une coopération internationale. Il sera présent jusqu'à la mi-octobre pour aider à la transition. Dans l'attente des élections des membres du COSP, une nouvelle équipe de Direction va être mise en place.

*** **